

## **Les Carrière de Saint Jean - Parcelle boisée, cadastrée AA n°96 :**

### Diagnostic sol/climat (station forestière):

Le sol très perturbé par d'anciennes exploitations de carrière, conserve une bonne fertilité favorable à de nombreux feuillus nobles, à condition que ces essences ne soient pas trop exigeantes pour leur alimentation hydrique, du fait d'un possible déficit en période estival.

Le sol est composé d'un plaquage de colluvion argilo-sableux en surface (sable de Lozère), sur argile à meulière de Montmorency. Ce sol profond à texture contrasté est peu acide pH 5.5 à 6, de bonne fertilité et sans hydromorphie du fait de la topographie. Ce sol est donc caractérisé par un peuplement de chênaie sessiliflore charmaie sur argile peu acide non hydromorphe assez riche en élément minéraux.

Les essences les plus appropriées sur cette station sont donc le chêne sessile, l'alisier torminal, le cormier, l'orme (hybride résistant à la graphiose), l'érable sycomore ou l'érable plane et pour les secteurs les plus sains, le châtaignier (commun ou à fruits) et le merisier.

Le frêne est déconseillé du fait de la présence de la Chalarose sur les arbres présent sur la parcelle et le chêne pédonculé peut souffrir d'une alimentation hydrique réduite sur ce sol perturbé et pouvant évoluer défavorablement avec le changement climatique et les quelques sujets actuels présentent des houppiers très clairs et des écoulements taniques témoin d'un affaiblissement. Frênes et chêne pédonculé sont toutefois minoritaires sur la parcelle, et peuvent être extraits sans déstabiliser la futaie.

### Diagnostic de peuplement :

Le peuplement est représenté par un taillis avec réserves, dont l'étage de la futaie est régularisée gros bois et très gros bois, composé de chênes sessile et chênes pédonculé, dont l'âge est estimé de 80 à 150 ans selon le diamètre et l'essence, le chêne pédonculé ayant une croissance plus rapide que le chêne sessile. On observe la présence de quelques feuillus divers, comme le frêne, le merisier et le châtaignier, mais la structure de la futaie est majoritairement constituée par les chênes.

L'état sanitaire de cette futaie est assez satisfaisant, Les chênes sessile sont très vigoureux malgré leur âge séculaire. Quelques chênes pédonculés bien que l'on puisse constater le dépérissement provoqué par la Chalarose sur les houppiers des frênes

Le taillis est composé de charmes et feuillus divers d'une trentaine d'années, avec de nombreux sujets exploitable, gênant très fortement les arbres de futaie et empêchant toute installation de jeunes semis naturels, du fait de l'absence de lumière au sol. Le charme a un rôle d'accompagnement de la futaie, et apporte peu de diversité, mais son maintien doit être à vocation sylvicole et ne pas occasionner de concurrence excessive, en rapport au développement des arbres de futaie qui pérennisent le peuplement.

En sous étage les vieilles cépées de noisetier apportent un gainage sur 4 à 5 mètres mais peuvent réduire l'ensoleillement nécessaire au jeunes semis naturels. Ils peuvent donc être conservés sur les secteurs où l'on n'envisage pas l'installation et le développement de jeunes feuillus nobles, qui assureront le renouvellement et la pérennisation de la futaie.

Le sol très perturbé par d'anciennes extractions de meulières peut être une gêne lors de travaux sylvicoles, mais doit quand même permettre d'assurer la gestion du peuplement, bien que peut mécanisable.

### Les arbres présents dans la futaie :

✓ Les chênes (80 %) : La présence d'une densité assez satisfaisante de chênes de bonne vigueur, dans la futaie, permet d'envisager la solution maintien du peuplement et son amélioration, même si les chênes sont déjà pour majorité dans la classe gros bois et très gros bois. Ce maintien du

peuplement est possible car le chêne sessile peut être conservé sans trop de crainte jusqu'à des diamètres assez conséquents, de l'ordre de plus de 70/100 cm de diamètre.

Toutefois, le vieillissement de ces chênes peut se solder à terme (du fait de la régularisation d'une seule classe d'âge) à un état de maturité, puis de senescence de tous les arbres dans le même temps. Ces arbres par ailleurs perdront peu à peu leur capacité de régénération avec l'âge, qui se soldera par une obligation de renouvellement par plantation, après récolte de tous les arbres avant risque de dépérissement.

✓ Le frêne (5%) : La conservation de quelques frênes est surtout conditionnée par l'état sanitaire (lié à l'évolution de la Chalarose), il peut être maintenu tant que les houppiers restent correctement feuillés. L'apparition de rameaux secs dans la partie sommitale des sujets, même jeune et la perte prématurée d'une forte proportion du volume foliaire, impose de récolter ces arbres avant la saison de végétation prochaine, le processus se caractérisant l'année suivante, par une atteinte racinaire suite à la chute des feuilles et une mortalité de l'arbre, devenant de fait un problème sécuritaire sans compter sur la perte de valeur du bois d'œuvre.

✓ Le châtaignier (3%) : Concernant les quelques brins de châtaigniers sur souches, (taillis) l'âge d'exploitabilité physiologique est atteint, même si ces arbres peuvent encore vivre quelques décennies, à condition de ne pas les isoler, lors d'une éclaircie trop forte. Toutefois ces bois de châtaigniers de plus de 50 ans sont en phase de régression de la qualité technologique du bois (augmentation du taux de roulure), mais aussi physiologique avec une capacité de régénération en baisse progressive. Ces brins de taillis sont fragiles pouvant avec l'âge, se désolidariser et se rompre de la base, avec un risque sécuritaire majeur.

✓ Les autres essences feuillus (2%) : Le merisier est très disséminé et a souffert de manque d'éclaircie, avec une majorité d'arbres frêles ou étouffés par des essences plus vigoureuses, peut être réintroduit à condition de l'entretenir. Le tremble (peuplier naturel) est sans intérêt et invasif pouvant être remplacé par une essence plus noble et pérenne.

En résumé, pour les trois essences majoritaire de la futaie, un petit travail d'éclaircie douce peut être nécessaire, pour favoriser les arbres de place et d'avenir et un choix est à prendre quant à la gestion des châtaigniers, sur lesquels on peut faire un sacrifice d'exploitabilité en les maintenant en place, mais leur renouvellement posera problème plus on reportera leur récolte. Le problème sécuritaire pour les prochaines années a nécessité de pratiquer une sélection sanitaire plus sévère sur toutes les tiges de frênes et châtaigniers, pour éviter tout accident.

Ont donc été exploités dans la futaie 12.5 m<sup>3</sup> de frênes, 6 m<sup>3</sup> de châtaigniers et 7 m<sup>3</sup> de chênes pédonculés, soit 25.5 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, soit un prélèvement de 16.08 m<sup>3</sup>/ha, correspondant à moins de 10 % du volume de la futaie. Auquel il faut ajouter un volume de bois de chauffage.

Les bois seront rémunérés à la commune, en conformité au contrat, suite à déduction des frais de marquage, estimation et organisation de chantier.

Le taillis est en partie récolté, à la condition de ne pas trop isoler les plus jeunes bois de la futaie qui réagissent souvent moins bien à l'éclaircie.

#### Objectif de gestion et choix d'un itinéraire technique :

Il est important dans ce peuplement, même si on privilégie la vocation paysagère et environnementale, d'en assurer un renouvellement progressif du fait du déséquilibre des classes d'âge, pour ne pas se retrouver avec un peuplement régularisé, (déjà en cours de régularisation gros bois).

Ce renouvellement peut s'envisager par bouquets, par régénération naturelle, au profit du chêne sessile totalement adapté, mais aussi du châtaignier, essence qui est d'un point de vu sylvicole la plus vulnérable du fait de l'âge des brins de taillis supérieur à 50 ans.

Frênes et chênes pédonculé, ne seront pas favorisés du fait des risques occasionnés par la maladie ou les limites du sol.

Le travail d'éclaircie par bouquets, grâce au marquage sylvicole qui a été réalisé, permet d'engager une conversion en futaie irrégulière. Les bouquets pour lesquels l'absence d'arbre de futaie ou l'extraction de sujets en mauvais état sanitaire, vont permettre de mettre en lumière des secteurs de 500 à 1000 m<sup>2</sup>, sur lesquels après nettoyage il pourra être programmé l'installation de jeunes arbres de futaie qui assureront le renouvellement progressif et la création d'un peuplement qui sur le long terme se constituera d'une population équilibrée de classe d'âge et une diversité d'essences adaptées.

La plantation se fera en grands plants 100 à 150 cm à grands espacements avec protection selon un choix d'essences nobles et précieuses adaptées, qui pourra éventuellement faire l'objet d'un chantier participatif organisé par la commune, après définition des emplacements par un sylviculteur.

La parcelle étant au PLU en ND avec EBC, la nature de culture ne peut changer d'affectation et le propriétaire doit s'assurer de sa gestion pérenne. La vocation de ce peuplement forestier est sylvicole, mais sa multifonctionnalité peut apporter en plus une fonction paysagère naturelle, une valorisation de la biodiversité et de façon raisonnable un rôle social, inscrits dans la loi forestière, mais cela ne doit en aucun cas remettre en cause la préservation de l'espace boisé ou risquer de nuire à son renouvellement.



Il faut donc s'assurer que les vocations autres que sylvicole ne mettent pas en péril le peuplement, en prenant des précautions face à une sur-fréquentation ou tout autre usage : Cheminement identifié, protection des arbres et de jeunes semis ou plantation, information auprès des usagers (panneau d'information)...

Ce cheminement piétons obligatoire doit limiter la pénétration en sous-bois et éviter le piétinement de la végétation et des jeunes semis naturels, mais laisse toute possibilité d'observation de la nature et quiétude de la promenade sur ce site.

Une ouverture au public doit s'accompagner d'une mise en sécurité sur les bordures des cheminements, voire de convention, pour des raisons de responsabilité.

Une entreprise référencée spécialisée grimpeur / élagueur pourra assurer un travail de mise en sécurité, des arbres qui bordent le futur cheminement du sentier (cheminements identifiés en jaune sur la carte jointe).

François QUAGNEAUX

Responsable secteur Ile de France